

La mairie recrute pour le Département des Affaires Scolaires et de l'Enfance

Des animateurs/animatrices vacataires

Référence VACANIM-102022

Au sein de la division Enfance, et sous la responsabilité d'un directeur de structure, vous concevez, proposez et mettez en œuvre des activités d'animation et de loisirs en cohérence avec le projet pédagogique de la structure et les orientations du service enfance. Dans ce cadre, vos missions seront :

Missions principales

- Encadrer des enfants dans les espaces éducatifs (Animalins) ou/et sur les centres de loisirs de la ville.
- Veiller à la sécurité physique et affective des enfants.
- Mettre en place des projets et des plannings d'activités.
- Participer au projet pédagogique et au projet d'animation de la structure.
- Favoriser la créativité, la découverte et l'autonomie de l'enfant.
- Accompagnement au quotidien de l'enfant dans les activités du groupe : garantir la sécurité et le confort de l'enfant.
- Accompagner l'enfant dans son quotidien avec un suivi personnalisé.
- Accompagner les enfants au sein des modules de réussite éducative afin d'organiser des séances d'activités portant exclusivement sur le « dire, lire, et écrire » de la grande section de maternelle au CE2.

- **Date limite de dépôt des candidatures : 31 mars 2023**

ANIMATEURS/ANIMATRICES dans les Accueils Collectifs de Mineurs : Public 3-13 ans

Profil

- Vous êtes titulaire d'un BAFA ou d'un diplôme équivalent et vous possédez idéalement une première expérience dans le domaine de l'animation.
- Connaissance des techniques d'animation et des techniques de dynamique de groupe.
- Sens des relations humaines, aptitudes relationnelles et bienveillance.
- Sens de la créativité, de l'initiative et de l'autonomie.
- Goût pour le travail en équipe.
- Capacité à animer des activités diversifiées pour des enfants : musique, cirque, danse, théâtre, arts, sciences, sports, jeux, activités manuelles...

Cadre de travail

- Dates : les mercredis 2022-2023 et/ou les petites vacances scolaires d'octobre/novembre 2022, de février 2023, d'avril 2023.
- Lieux : centres de loisirs de la Houssière (élémentaire), de Langevin (maternelle), de Wallon (maternelle).
- Horaires : 8h30-17h30 sauf pour les animateurs qui veulent faire de la garderie 7h30-18h. 2 réunions par semaine pour les sessions et 2 par mois pour les mercredis sont programmées.
- Rémunération : taux journalier 79,04 euros brut /jour + réunions (1/4 vacation) + garderie (taux horaire).

ANIMATEURS/ANIMATRICES pour le PRE-HANDICAP

Profil

- Animateurs ou animatrices BAFA, avec ou sans PSC1.
- Expérience avec le public en situation de handicap et/ou du service à la personne.

Cadre de travail :

- Période : durant toute la période scolaire de l'année 2022-2023 : tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires.
- Horaires : 7h30-8h30 et/ou 11h20-13h20 et/ou 16h15-18h15.
- Les mercredis 2022-2023 et/ou les petites vacances scolaires d'octobre/novembre 2022, de février 2023, d'avril 2023.
- Horaires : 8h30-17h30 sauf pour les animateurs qui veulent faire de la garderie 7h30-18h. 2 réunions par semaine pour les sessions et 2 par mois pour les mercredis sont programmées.
- Rémunération : 11.07 euros brut/heure.

Formation et préparation :

- Temps de préparation mensuelle rémunéré.
- Echange de pratiques avant chaque session avec des éducateurs spécialisés et psychologues.

ANIMATEURS/ANIMATRICES dans les espaces éducatifs

Profil

- Vous êtes titulaire d'un BAFA ou d'un diplôme équivalent et vous possédez idéalement une première expérience dans le domaine de l'animation.
- Connaissance des techniques d'animation et des techniques de dynamique de groupe.
- Sens des relations humaines, aptitudes relationnelles et bienveillance.
- Sens de la créativité, de l'initiative et de l'autonomie.
- Goût pour le travail en équipe.
- Capacité à animer des activités diversifiées : musique, cirque, danse, théâtre, arts, sciences, sports, jeux, activités manuelles...

Cadre de travail

- Période : durant toute la période scolaire de l'année 2022-2023 : tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires.
- Horaires : 7h30-8h30 et/ou 11h20-13h20 et/ou 16h15-18h15.
- Rémunération : 11.07 euros brut/heure.

Formation et préparation :

- 8 heures de formation continue interne annuelle rémunérées.
- Temps de préparation mensuelle rémunéré.
- 2 heures de réunion de régulation mensuelle rémunérées.

**Vous pouvez envoyer votre CV et lettre de motivation à l'adresse suivante :
ilesueur@ser76.com. Ou sinon il vous suffit de compléter le formulaire en ligne en
cliquant sur le lien suivant :**

<https://framaforms.org/candidature-fiche-de-renseignements-annee-2022-2023-1647948641>